



Arles Crau Camargue Montagnette

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 28 MARS 2018

*Procès-verbal
Partie 1*

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération
MERCREDI 28 MARS 2018

CC2018_015 : Pays d'Arles : demande de fusion des trois intercommunalités qui le composent

L'an deux mille dix huit, le vingt huit mars à 09 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 22 mars 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHENEL, CORREARD, DEMISSY, DUCROS, DUPONT, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, RAFAI, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Patrick CHAUVIN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Florence DE CAMARET (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Monsieur Pierre DOUMENC (pouvoir donné à Dominique TEIXIER)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Valérie LAUPIES (pouvoir donné à Jacky GIMENEZ)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)


Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des

Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 30/03/2018
Reçu en préfecture le 30/03/2018
Affiché le 04/04/2018 
ID : 013-241300417-20180328-CC2018_015-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018

CC2018_015 : Pays d'Arles : demande de fusion des trois intercommunalités qui le composent

Rapporteur : Claude VULPIAN

Nomenclature ACTES : 5.7

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-41-3,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 mars 2017 arrêtant le schéma départemental de coopération intercommunale des Bouches du Rhône,

Vu les délibérations constantes du conseil communautaire en faveur d'une intercommunalité forte à l'échelle du Pays d'Arles et la position du Bureau Communautaire du 28 février 2018 approuvant à l'unanimité le projet de fusion des trois intercommunalités membres du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du pays d'Arles ;

Considérant que le schéma départemental de coopération intercommunale des Bouches du Rhône préconise que le projet de territoire de l'ouest du département soit porté par un (PETR) ou toute autre forme juridique ;

Considérant l'existence avérée de thèmes de coopérations et d'intérêts partagés au sein du territoire du Pays d'Arles, fondés sur des réalités historiques, économiques, sociologiques, culturelles et géographiques,

Considérant la volonté politique exprimée par les élus du territoire qui a conduit à la création d'un Pays, puis d'un PETR, et qui s'est traduite par :

- l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) et d'un plan climat air énergie territorial (PCAET) commun,
- le portage du dispositif européen LEADER (Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale),
- la négociation avec l'Etat d'un contrat de ruralité et avec la Région d'un contrat régional d'équilibre territorial ;

Considérant la nécessité, désormais, de constituer une intercommunalité unique pour porter politiquement et déployer opérationnellement le projet de territoire du Pays d'Arles dans la volonté affirmée de renforcer la performance de l'action publique locale et d'ajuster les politiques publiques au plus proche des besoins des habitants et des acteurs ;

Monsieur le Président propose à l'assemblée de solliciter la fusion de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette avec la communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la Communauté d'agglomération Terre de Provence en vue de la création d'une intercommunalité unique sur le territoire du Pays d'Arles.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

1. **SOLLICITER** du représentant de l'Etat la création d'une intercommunalité unique sur le Pays d'Arles par fusion des Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette et Communauté d'agglomération Terre de Provence ;
2. **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour (45) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHIAYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Abstentions (5) : Mesdames et Messieurs :

BERNABE, CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

**Le Président
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 30/03/2018

Reçu en préfecture le 30/03/2018

Affiché le 04/04/2018



ID : 013-241300417-20180328-CC2018_015-DE



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 30/03/2018
Reçu en préfecture le 30/03/2018
Affiché le 04/04/2018
ID : 013-241300417-20180328-CC2018_016-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération
MERCREDI 28 MARS 2018

CC2018_016 : MOTION pour la création d'une collectivité territoriale à statut particulier portant les compétences intercommunales et départementales en cas de disparition du Conseil départemental des Bouches du Rhône

L'an deux mille dix huit, le vingt huit mars à 09 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 22 mars 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHENEL, CORREARD, DEMISSY, DUCROS, DUPONT, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, RAFAI, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Patrick CHAUVIN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Florence DE CAMARET (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Monsieur Pierre DOUMENC (pouvoir donné à Dominique TEIXIER)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Valérie LAUPIES (pouvoir donné à Jacky GIMENEZ)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce

que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 30/03/2018

Reçu en préfecture le 30/03/2018

Affiché le 04/04/2018

ID : 013-241300417-20180328_CC2018_016-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018

CC2018_016 : MOTION pour la création d'une collectivité territoriale à statut particulier portant les compétences intercommunales et départementales en cas de disparition du Conseil départemental des Bouches du Rhône

Rapporteur : Claude VULPIAN

Nomenclature ACTES : 5.7

Envoyé en préfecture le 30/03/2018

Reçu en préfecture le 30/03/2018

Affiché le 04/04/2018

ID : 013-241300417-20180328-CC2018_016-DE

La Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette entend adopter le principe de la création d'une collectivité territoriale à statut particulier exerçant les compétences intercommunales et départementales, dans le même temps où s'opérerait la fusion de la métropole d'Aix-Marseille-Provence avec le département sur sa partie métropolitaine.

La création de cette collectivité à statut particulier passe par la fusion des trois intercommunalités constituant le Pays d'Arles, en vue de ne constituer qu'une seule structure en lieu et place des trois EPCI, du PETR et du département.

Les élus communautaires souhaitent rappeler que l'acceptation de ce projet d'expérimentation et de différenciation territoriale, liée à la disparition du département, est la condition sine qua non à la modification de l'actuel périmètre intercommunal.

Considérant les annonces de l'Etat concernant la fusion des départements et des métropoles pour les métropoles à dimension européenne dont celle d'Aix-Marseille Provence ;

Considérant le discours du Président de la République lors de la conférence nationale des territoires de juillet sur le nécessaire « pragmatisme » et l'importance de traiter différemment les territoires en fonction de leurs besoins, notamment : *« Il s'agit d'essayer, dans toute la mesure du possible, de laisser la liberté aux territoires d'adapter leurs structures aux réalités locales par des fusions de communes ou des fusions de départements ou par l'approfondissement du fait métropolitain, là où ce sera souhaité localement et quand ce sera dans l'intérêt général. » « ... laisser la place là encore à la liberté par un droit à l'expérimentation, par un droit à la différenciation, par un droit à la délégation et notamment la délégation de compétences depuis l'Etat vers les collectivités territoriales - cela existe déjà -, depuis les collectivités territoriales vers d'autres collectivités territoriales. Il nous faut là encore innover, expérimenter, faire place à toute cette liberté. » ;*

Considérant que le schéma départemental de coopération intercommunale des bouches du Rhône constate que le département des Bouches du Rhône se distingue "par une division Est/Ouest de l'espace" ;

Considérant qu'à cette cohésion spatiale de l'ouest bucco-rhodanien se superpose une réalité économique, sociologique et culturelle ;

Considérant que l'identité territoriale, connue et reconnue, forgée à partir d'une histoire partagée, est l'un des facteurs du développement local et de l'attractivité de notre territoire, notamment pour le tourisme, mais aussi le ciment de sa cohésion sociale ;

Considérant qu'un projet de territoire doit être réfléchi en amont de toute création institutionnelle ;

Considérant la démarche de coopération engagée par les trois intercommunalités du Pays d'Arles depuis 2004 qui, à travers un Pays puis un Pôle d'équilibre

territorial et rural (PETR), a permis de développer une stratégie territoriale à travers un schéma de cohérence territoriale (SCOT), un plan climat air énergie territorial (PCAET), d'engager une démarche d'attractivité et un *projet de territoire*...; de contractualiser avec l'Etat et la Région et de mener des coopérations avec les territoires voisins ;

Considérant qu'il n'y a pas de territoire sans volonté de vivre ensemble et que les institutions doivent y être solidement ancrées pour composer un espace de solidarité ;

Considérant que les élus du territoire ne souhaitent pas l'intégration des communes du Pays d'Arles à la métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

Considérant l'opportunité et la pertinence, si le département devait disparaître, d'expérimenter une nouvelle forme de gestion publique, simplifiant le mille-feuille administratif, optimisant la dépense publique et démontrant que le développement local, l'attractivité et le bien vivre ensemble sont possibles sur des territoires non métropolitains ;

Considérant que ce projet commun concilie soutenabilité financière, développement économique, durabilité sociale et acceptabilité politique ;

Les élus affirment leur volonté de porter un projet innovant et ambitieux de nouvelle administration publique dans une démarche concertée, respectueuse du territoire, des services et des liens de proximité et dans une volonté de coopération avec les territoires voisins.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

1. **APPROUVER** la motion présentée ci-dessus,
2. **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à entreprendre tous actes en vue de son porter à connaissance le plus large auprès des interlocuteurs en charge de ce sujet de l'évolution institutionnelle.

Pour (45) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHIAYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Abstentions (5) : Mesdames et Messieurs :

BERNABE, CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

**Le Président
Claude VULPIAN**



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 30/03/2018
Reçu en préfecture le 30/03/2018
Affiché le 04/04/2018
ID : 015-241300417-20180328-CC2018_017-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération
MERCREDI 28 MARS 2018

CC2018_017 : Finances / Budget principal et budgets annexes - comptes de gestion du receveur municipal 2017

L'an deux mille dix huit, le vingt huit mars à 09 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 22 mars 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHENEL, CORREARD, DEMISSY, DUCROS, DUPONT, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, RAFAI, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Patrick CHAUVIN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Florence DE CAMARET (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Monsieur Pierre DOUMENC (pouvoir donné à Dominique TEIXIER)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Valérie LAUPIES (pouvoir donné à Jacky GIMENEZ)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des

Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 30/03/2018

Réçu en préfecture le 30/03/2018

Affiché le 04/04/2018



ID : 013_241300417-20180328-CC2018_017-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018

CC2018_017 : Finances / Budget principal et budgets annexes - comptes de gestion du receveur municipal 2017

Rapporteur : Dominique TEIXIER

Nomenclature ACTES : 7.1

Après présentation du budget primitif principal et des budgets annexes de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le comptes de gestion dressé par le receveur ;

Après vérification que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

1- STATUER sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2- STATUER sur l'exécution du budget principal et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, de la zone Écopôle, de la zone du Roubian, de la zone de la Plaine de Montmajour et de la zone du Fer à cheval ;

3- APPROUVER les comptes de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2017.

Pour (45) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHIAYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Abstentions (5) : Mesdames et Messieurs :

BERNABE, CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

Le Président
Claude VULPIAN



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le 05/04/2018

SLO

ID : 013-241300417-20180328-DELIBCC2018_18-BF

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 28 MARS 2018

CC2018_018 : Finances / Budget principal - compte administratif 2017

L'an deux mille dix huit, le vingt huit mars à 09 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur David GRZYB, et suivant la convocation en date du 22 mars 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHENEL, CORREARD, DEMISSY, DUCROS, DUPONT, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, RAFAI, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Patrick CHAUVIN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Florence DE CAMARET (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Monsieur Pierre DOUMENC (pouvoir donné à Dominique TEIXIER)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Valérie LAUPIES (pouvoir donné à Jacky GIMENEZ)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés :

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président ; je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président Claude Vulpian sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le 05/04/2018



ID : 013-241300417-20180328-DELIBCC2018_18-BF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018

CC2018_018 : Finances / Budget principal - compte administratif 2017

Rapporteur : Dominique TEIXIER

Nomenclature ACTES : 7.1

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2017 du budget principal de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1- **DONNER** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans le tableau ci-après ;
- 2- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- 3- **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;
- 4- **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;
- 5- **DÉCLARER** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2017 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2017 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

Chapitre	Libellé	Montant
40	Opérations d'ordre entre sections	1 362 067,39
41	Opérations patrimoniales	93 725,28
16	Emprunts et dettes assimilés	742 620,47
20	Immobilisations incorporelles	180 146,31
204	Subventions d'équipement versées	4 368 217,78
21	Immobilisations corporelles	5 401 860,63
23	Immobilisations en cours	7 502 370,55
	TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	19 651 008,41
40	Opérations d'ordre entre sections	3 428 660,82
41	Opérations patrimoniales	93 725,28
10	Dotations, fonds divers	5 209 130,55
13	Subventions d'investissement	5 105 872,61
16	Emprunts et dettes assimilés	7 002 147,86
21	Immobilisations corporelles	2 418,20
23	Immobilisations en cours	215 249,91
27	Autres immobilisations financières	93 725,28
	TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	21 150 930,51
11	Charges à caractère général	22 820 509,41
12	Charges de personnel et frais assimilés	10 716 199,00
14	Atténuation de produits	44 190 814,54
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 428 660,82
65	Autres charges de gestion courante	4 264 546,04
66	Charges financières	334 188,95
67	Charges exceptionnelles	44 165,28
	TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT	85 799 084,04
13	Atténuation de charges	2 647,45
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 362 067,39
70	Ventes de produits du domaine et ventes diverses	700 463,85
73	Impôts et taxes	60 842 643,15
74	Subventions d'exploitation	19 042 595,49
75	Autres produits de gestion courante	510 983,35
77	Produits exceptionnels	10 603,50
	TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT	82 472 004,18

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le 05/04/2018

SLO

ID : 013-241300417-20180328-DELIBCC2018_18-BF

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur VULPIAN

Pour (44) : Mesdames et Messieurs :

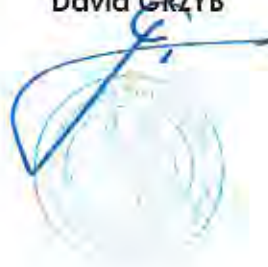
AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER

Abstentions (5) : Mesdames et Messieurs :

BERNABE, CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

**Le 1er Vice-président
David GRZYB**





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 05/04/2018
Reçu en préfecture le 05/04/2018
Affiché le 05/04/2018
ID : 013-241300417-20180328-DELIBCC2018_19-BF

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 28 MARS 2018

CC2018_019 : Finances / Budget annexe de l'eau - compte administratif 2017

L'an deux mille dix huit, le vingt huit mars à 09 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur David GRZYB, et suivant la convocation en date du 22 mars 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHENEL, CORREARD, DEMISSY, DUCROS, DUPONT, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, RAFAI, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Patrick CHAUVIN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Florence DE CAMARET (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Monsieur Pierre DOUMENC (pouvoir donné à Dominique TEIXIER)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Danièle DUCROS)
- Madame Valérie LAUPIES (pouvoir donné à Jacky GIMENEZ)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés :

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125,15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président Claude Vulpian sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le 05/04/2018

520

ID : 013-241300417-20180328-DELIBCC2018_19-BF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018

CC2018_019 : Finances / Budget annexe de l'eau - compte administratif 2017

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2017 du budget annexe de l'eau de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **DONNER** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans le tableau ci-après ;
- 2- **RECONNAÎTRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- 3- **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;
- 4- **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;
- 5- **DÉCLARER** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2017 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2017 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

Chapitre	Libellé	Montant
40	Opérations d'ordre entre sections	182 055,67
13	Subventions d'investissement	59 096,00
16	Emprunts et dettes assimilés	423 653,00
21	Immobilisations corporelles	435 252,38
23	Immobilisations en cours	1 385 626,14
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT		2 485 683,19
40	Opérations d'ordre entre sections	1 622 315,43
10	Dotations, fonds divers et réserves	725 971,66
13	Subventions d'investissement	168 000,00
23	Immobilisations en cours	61 176,66
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		2 577 463,75
Résultat d'investissement		91 780,56
11	Charges à caractère général	5 191 432,80
12	Charges de personnel et frais assimilés	226 933,00
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 622 315,43
65	Autres charges de gestion courante	0,11
66	Charges financières	178 308,86
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT		7 218 990,20
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	182 055,67
70	Ventes produits fabriqués, prest ^o service	6 436 030,93
74	Subventions d'exploitation	14 649,50
75	Autres produits de gestion courante	117 594,00
77	Produits exceptionnels	604 988,21
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT		7 355 318,31
Résultat de fonctionnement		136 328,11

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur VULPIAN

Pour (44) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER

Abstentions (5) : Mesdames et Messieurs :
BERNABE, CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

**Le 1er Vice-Président
David GRZYB**



Envoyé en préfecture le 05/04/2018
Reçu en préfecture le 05/04/2018
Affiché le 05/04/2018
ID : 013-241300417-20180328-DELIBCC2018_19-BF



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le 05/04/2018

ID : 013-241300417-20180328-DELIBCC2018_20-BF

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 28 MARS 2018

CC2018_020 : Finances / Budget annexe de l'assainissement - compte administratif 2017

L'an deux mille dix huit, le vingt huit mars à 09 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur David GRZYB, et suivant la convocation en date du 22 mars 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHENEL, CORREARD, DEMISSY, DUCROS, DUPONT, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, RAFAI, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Patrick CHAUVIN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Florence DE CAMARET (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Monsieur Pierre DOUMENC (pouvoir donné à Dominique TEIXIER)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Marlène GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Valérie LAUPIES (pouvoir donné à Jacky GIMENEZ)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés :

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président Claude Vulpian sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le 05/04/2018



ID : 013-241300417-20180328-DELIBCC2018_20-BF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018

CC2018_020 : Finances / Budget annexe de l'assainissement - compte administratif 2017

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2017 du budget annexe de l'assainissement de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **DONNER** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans le tableau ci-après ;
- 2- **RECONNAÎTRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- 3- **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;
- 4- **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;
- 5- **DÉCLARER** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2017 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2017 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

Chapitre	Libellé	Montant
40	Opérations d'ordre entre sections	327 197,08
13	Subventions d'investissement	10 388,00
16	Emprunts et dettes assimilées	953 354,31
21	Immobilisations corporelles	300 822,00
23	Immobilisations en cours	7 140 924,80
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT		8 732 686,19
40	Opérations d'ordre entre sections	1 369 354,09
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 426 744,91
13	Subventions d'investissement	2 968 950,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 600 000,00
23	Immobilisations en cours	216 616,14
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		7 581 665,14
Résultat d'investissement		-1 151 021,05
11	Charges à caractère général	3 846 840,57
12	Charges de personnel et frais assimilés	182 467,00
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 369 354,09
65	Autres charges de gestion courante	1 648,00
66	Charges financières	325 107,33
67	Charges exceptionnelles	308 786,80
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT		6 034 203,79
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	327 197,08
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	6 906 306,57
74	Subventions d'exploitation	775 027,05
75	Autres produits de gestion courante	232,16
77	Produits exceptionnels	2 046,54
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT		8 010 809,40
Résultat de fonctionnement		1 976 605,61

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le 05/04/2018

ID : 013-241300417-20180328-DELIBCC2018_20-BF

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur VULPIAN

Pour (44) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER

Abstentions (5) : Mesdames et Messieurs :

BERNABE, CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

**Le 1er Vice-président
David GRZYB**





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 05/04/2018
Reçu en préfecture le 05/04/2018
Affiché le 05/04/2018
ID : 013-241300417-20180328-DELIBCC2018_21-BF

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 28 MARS 2018

CC2018_021 : Finances / Budget annexe de la zone Ecôpole - compte administratif 2017

L'an deux mille dix huit, le vingt huit mars à 09 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur David GRZYB, et suivant la convocation en date du 22 mars 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHENEL, CORREARD, DEMISSY, DUCROS, DUPONT, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, RAFAI, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Patrick CHAUVIN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Florence DE CAMARET (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Monsieur Pierre DOUMENC (pouvoir donné à Dominique TEIXIER)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Valérie LAUPIES (pouvoir donné à Jacky GIMENEZ)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président Claude Vulpian sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le 05/04/2018

SLO

ID : 013-241300417-20180328-DELIBCC2018_21-BF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018

CC2018_021 : Finances / Budget annexe de la zone Ecôpole - compte administratif 2017

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2017 du budget annexe de la zone Ecopôle de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

Aucune opération n'ayant été enregistrée au cours de l'exercice 2017, il convient de constater un compte administratif à néant.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **DONNER** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans le tableau ci-après ;
- 2- **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;
- 3- **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;
- 4- **DÉCLARER** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2017 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2017 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

Chapitre	Libellé	Montant
40	Opérat° d'ordre entre sections	0,00
	TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	0,00
40	Opérat° d'ordre entre sections	0,00
	TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	0,00
11	Charges à caractère général	0,00
42	Opérat° ordre de transfert entre sections	0,00
	TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT	0,00
70	Ventes produits fabriq, prest° servic	0,00
42	Opérat° ordre de transfert entre sections	0,00
	TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT	0,00

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur VULPIAN

Pour (44) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER

Abstentions (5) : Mesdames et Messieurs :

BERNABE, CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Le 1er Vice-président
David GRZYB





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le 05/04/2018

ID : 013-241300417-20180328-DELIBCC2018_22-BF

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 28 MARS 2018

CC2018_022 : Finances / Budget annexe de la zone du Fer à cheval - compte administratif 2017

L'an deux mille dix huit, le vingt huit mars à 09 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur David GRZYB, et suivant la convocation en date du 22 mars 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHENEL, CORREARD, DEMISSY, DUCROS, DUPONT, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, RAFAI, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Patrick CHAUVIN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Florence DE CAMARET (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Monsieur Pierre DOUMENC (pouvoir donné à Dominique TEIXIER)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Valérie LAUPIES (pouvoir donné à Jacky GIMENEZ)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président Claude Vulpian sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le 05/04/2018

SLO

ID : 013-241300417-20180328-DELIBCC2018_22-BF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018

CC2018_022 : Finances / Budget annexe de la zone du Fer à cheval - compte administratif 2017

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2017 du budget annexe de la zone du Fer à cheval de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **DONNER** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans le tableau ci-après ;
- 2- **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;
- 3- **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;
- 4- **DÉCLARER** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2017 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2017 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

Chapitre	Libellé	Montant
40	Opérations d'ordre entre sections	359 695,64
	TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	359 695,64
40	Opérations d'ordre entre sections	358 908,14
	TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	358 908,14
	Résultat d'investissement	-787,50
11	Charges à caractère général	787,50
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	358 908,14
	TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT	359 695,64
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	359 695,64
	TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT	359 695,64
	Résultat de fonctionnement	0,00

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur VULPIAN

Pour (44) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER

Abstentions (5) : Mesdames et Messieurs :

BERNABE, CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Le 1^{er} Vice-président
 David GRZYB





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 05/04/2018
Reçu en préfecture le 05/04/2018
Affiché le 05/04/2018
ID : 013-241300417-20180328-DELIBCC2018_23-BF

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 28 MARS 2018

CC2018_023 : Finances / Budget annexe de la zone Plaine de Montmajour - compte administratif 2017

L'an deux mille dix huit, le vingt huit mars à 09 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur David GRZYB, et suivant la convocation en date du 22 mars 2018,

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHENEL, CORREARD, DEMISSY, DUCROS, DUPONT, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, RAFAI, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Patrick CHAUVIN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Florence DE CAMARÉT (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Monsieur Pierre DOUMENC (pouvoir donné à Dominique TEIXIER)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Valérie LAUPIES (pouvoir donné à Jacky GIMENEZ)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-Ayme (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés :

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président Claude Vulpian sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le 05/04/2018



ID : 013-241300417-20180328-DELIBCC2018_23-BF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018

CC2018_023 : Finances / Budget annexe de la zone Plaine de Montmajour - compte administratif 2017

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2017 du budget annexe de la zone de la Plaine de Montmajour de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

Aucune opération n'ayant été enregistrée au cours de l'exercice 2017, il convient de constater un compte administratif à néant.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **DONNER** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans le tableau ci-après ;
- 2- **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;
- 3- **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;
- 4- **DÉCLARER** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2017 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2017 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

Chapitre	Libellé	Montant
40	Opérations d'ordre entre sections	0,00
	TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	0,00
40	Opérations d'ordre entre sections	0,00
	TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	0,00
	Résultat d'investissement	0,00
11	Charges à caractère général	0,00
	TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT	0,00
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
	TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT	0,00
	Résultat d'investissement	0,00

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur VULPIAN

Pour (44) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER

Abstentions (5) : Mesdames et Messieurs :

BERNABE, CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Le 1er Vice-président
David GRZYB





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le 05/04/2018

ID : 013-241300417-20180328-DELIBCC2018_24-BF

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 28 MARS 2018

CC2018_024 : Finances / Budget annexe de la zone du Roubian - compte administratif 2017

L'an deux mille dix huit, le vingt huit mars à 09 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur David GRZYB, et suivant la convocation en date du 22 mars 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHENEL, CORREARD, DEMISSY, DUCROS, DUPONT, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, RAFAI, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Patrick CHAUVIN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Florence DE CAMARET (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Monsieur Pierre DOUMENC (pouvoir donné à Dominique TEIXIER)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Valérie LAUPIES (pouvoir donné à Jacky GIMENEZ)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président Claude Vulpian sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le 05/04/2018

SLS

ID : 013-241300417-20180328-DELIBCC2018_24-BF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018

CC2018_024 : Finances / Budget annexe de la zone du Roubian - compte administratif 2017

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2017 du budget annexe de la zone du Roubian de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

- 1- **DONNER** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans le tableau ci-après ;
- 2- **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;
- 3- **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;
- 4- **DÉCLARER** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2017 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2017 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

Chapitre	Libellé	Montant
40	Opérations d'ordre entre sections	0,00
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT		0,00
40	Opérations d'ordre entre sections	2 862,27
27	Autres immobilisations financières	47 266,18
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		50 128,45
Résultat d'investissement *		50 128,45
11	Charges à caractère général	42 065,00
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 862,27
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT		44 927,27
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
70	Vente produits fabriqués, prestations service	0,00
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT		0,00
Résultat d'investissement		-44 927,27

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur VULPIAN

Pour (44) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER

Abstentions (5) : Mesdames et Messieurs :

BERNABE, CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Le 1er Vice-président
 David GRZYB



Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération
MERCREDI 28 MARS 2018

CC2018_025 : Finances / Budget principal - affectation du résultat comptable 2017

L'an deux mille dix huit, le vingt huit mars à 09 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 22 mars 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHENEL, CORREARD, DEMISSY, DUCROS, DUPONT, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, RAFAI, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Patrick CHAUVIN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Florence DE CAMARET (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Monsieur Pierre DOUMENC (pouvoir donné à Dominique TEIXIER)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Valérie LAUPIES (pouvoir donné à Jacky GIMENEZ)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)


Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125,15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des

Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 30/03/2018
Reçu en préfecture le 30/03/2018
Affiché le 04/04/2018 
ID : 013-241300417-20180328-CC2018_025-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018

CC2018_025 : Finances / Budget principal - affectation du résultat comptable 2017

Rapporteur : Dominique TEIXIER

Nomenclature ACTES : 7.1

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2017 du budget principal :

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	-3 327 079,86
Résultat reporté de l'exercice antérieur	12 896 817,58
Résultat de clôture à affecter	9 569 737,72
Besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	1 499 922,10
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-1 731 402,04
Résultat cumulé d'investissement	-231 479,94
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	4 955 989,15
Recettes d'investissement restant à réaliser	4 030 903,34
Soldes des restes à réaliser	-925 085,81
Besoin de financement	1 156 565,75
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	1 156 565,75
Excédent reporté à la section d'investissement	0,00
Excédent reporté à la section de fonctionnement	8 413 171,97

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

1 - DÉCIDER d'affecter l'excédent 2017 de la section de fonctionnement au financement des dépenses d'investissement à hauteur de 1.156.565,75 €, le solde soit 8.413.171,97€, étant reporté en section de fonctionnement et de reporter le déficit d'investissement de 231.479,94 € en section d'investissement.

2 - INDIQUER que ces sommes sont reprises au budget primitif 2018.

Pour (45) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHIAYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Abstentions (5) : Mesdames et Messieurs :

BERNABE, CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

**Le Président
 Claude VULPIAN**



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 30/03/2018

Reçu en préfecture le 30/03/2018

Affiché le 04/04/2018

SLC

ID : 013-241300417-20180328-CC2018_026-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération
MERCREDI 28 MARS 2018

CC2018_026 : Finances / budget annexe de l'eau - affectation du résultat comptable 2017

L'an deux mille dix huit, le vingt huit mars à 09 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 22 mars 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHENEL, CORREARD, DEMISSY, DUCROS, DUPONT, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, RAFAI, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Patrick CHAUVIN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Florence DE CAMARET (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Monsieur Pierre DOUMENC (pouvoir donné à Dominique TEIXIER)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Valérie LAUPIES (pouvoir donné à Jacky GIMENEZ)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés :

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des

Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 30/03/2018

Reçu en préfecture le 30/03/2018

Affiché le 04/04/2018



ID : 013-241300417-20180328-CC2018_026-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018

CC2018_026 : Finances / budget annexe de l'eau - affectation du résultat comptable 2017

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2017 du budget annexe de l'eau :

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	136 328,11
Résultat reporté de l'exercice antérieur	1 655 245,25
Résultat de clôture à affecter	1 791 573,36
Besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	91 780,56
Résultat reporté de l'exercice antérieur	262 133,51
Résultat cumulé d'investissement	353 914,07
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	905 191,37
Recettes d'investissement restant à réaliser	431 322,00
Solde des restes à réaliser	-473 869,37
Besoin de financement	-119 955,30
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	119 955,30
Excédent reporté à la section de fonctionnement	1 671 618,06

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

1 - DÉCIDER d'affecter l'excédent 2017 de la section de fonctionnement au financement des dépenses d'investissement à hauteur de 119.955,30€, le solde soit 1.671.618,06 €, étant reporté en section de fonctionnement et de reporter l'excédent d'investissement de 353.914,07 € en section d'investissement.

2 - INDIQUER que ces sommes sont reprises au budget primitif 2018.

Pour (45) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHIAYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Abstentions (5) : Mesdames et Messieurs :

BERNABE, CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

**Le Président
Claude VULPIAN**



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 30/03/2018

Reçu en préfecture le 30/03/2018

Affiché le 04/04/2018

ID : 013-241300417-20180328-CC2018_027-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération
MERCREDI 28 MARS 2018

CC2018_027 : Finances / Budget annexe de l'assainissement -
affectation du résultat comptable 2017

L'an deux mille dix huit, le vingt huit mars à 09 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 22 mars 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHENEL, CORREARD, DEMISSY, DUCROS, DUPONT, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, RAFAI, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Patrick CHAUVIN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Florence DE CAMARET (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Monsieur Pierre DOUMENC (pouvoir donné à Dominique TEIXIER)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Valérie LAUPIES (pouvoir donné à Jacky GIMENEZ)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés :

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des

Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 30/03/2018

Reçu en préfecture le 30/03/2018

Affiché le 04/04/2018



ID : 013-241300417-20180328-CC2018_027-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018

CC2018_027 : Finances / Budget annexe de l'assainissement - affectation du résultat comptable 2017

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2017 du budget annexe de l'assainissement :

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	1 976 605,61
Résultat reporté de l'exercice antérieur	756 609,90
Résultat de clôture à affecter	2 733 215,51
Besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-1 151 021,05
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-1 691 247,91
Résultat cumulé d'investissement	-2 842 268,96
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	1 690 674,36
Receffes d'investissement restant à réaliser	2 243 204,50
Soldes des restes à réaliser	552 530,14
Besoin de financement	-2 289 738,82
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	2 289 738,82
Excédent reporté à la section de fonctionnement	443 476,69

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

1 - DÉCIDER d'affecter l'excédent 2017 de la section de fonctionnement au financement des dépenses d'investissement à hauteur de 2.289.738,82€, le solde soit 443.476,69 €, étant reporté en section de fonctionnement et de reporter le déficit d'investissement de 2.842.268,96 € en section d'investissement.

2 - INDIQUER que ces sommes sont reprises au budget primitif 2018.

Pour (45) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHIAYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Abstentions (5) : Mesdames et Messieurs :

BERNABE, CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,

« signé »

**Le Président
 Claude VULPIAN**



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 30/03/2018
Reçu en préfecture le 30/03/2018
Affiché le 04/04/2018
ID : 013-241300417-20180328-CC2018_028-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération
MERCREDI 28 MARS 2018

CC2018_028 : Finances / Budget annexe de la zone Ecopôle -
affectation du résultat 2017

L'an deux mille dix huit, le vingt huit mars à 09 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 22 mars 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHENEL, CORREARD, DEMISSY, DUCROS, DUPONT, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, RAFAI, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Etaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Patrick CHAUVIN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Florence DE CAMARET (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Monsieur Pierre DOUMENC (pouvoir donné à Dominique TEIXIER)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Valérie LAUPIES (pouvoir donné à Jacky GIMENEZ)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Etaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire, Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des

Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 30/03/2018

Reçu en préfecture le 30/03/2018

Affiché le 04/04/2018



ID : 013-241300417-20180328-CC2018_028-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018

CC2018_028 : Finances / Budget annexe de la zone Ecopôle - affectation du résultat 2017

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2017 du budget annexe de la zone Ecopôle:

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	0,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur	350 776,15
Résultat cumulé de fonctionnement	350 776,15
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Excédent reporté à la section de fonctionnement	350 776,15
Résultat de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	0,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur	105 176,08
Résultat cumulé d'investissement	105 176,08
Affectation du résultat de la section d'investissement	
Déficit reporté à la section d'investissement	-105 176,08

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

1 - DÉCIDER de reporter le déficit de la section d'investissement en section d'investissement et l'excédent de la section de fonctionnement en section de fonctionnement ;

2 - INDIQUER que ces sommes sont reprises au budget primitif 2018.

Pour (45) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHIAYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Abstentions (5) : Mesdames et Messieurs :

BERNABE, CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

**Le Président
Claude VULPIAN**



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 04/04/2018

Reçu en préfecture le 04/04/2018

Affiché le 04/04/2018

ID : 013-241300417-20180328-CC2018_029-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération
MERCREDI 28 MARS 2018

CC2018_029 : Finances / Budget annexe de la zone du Fer à cheval -
affectation du résultat 2017

L'an deux mille dix huit, le vingt huit mars à 09 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 22 mars 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHENEL, CORREARD, DEMISSY, DUCROS, DUPONT, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, RAFAI, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Patrick CHAUVIN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Florence DE CAMARET (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Monsieur Pierre DOUMENC (pouvoir donné à Dominique TEIXIER)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Valérie LAUPIES (pouvoir donné à Jacky GIMENEZ)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés :

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des

Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 04/04/2018

Reçu en préfecture le 04/04/2018

Affiché le 04/04/2018



ID : 013-241300417-20180328-CC2018_029-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018

CC2018_029 : Finances / Budget annexe de la zone du Fer à cheval - affectation du résultat 2017

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2017 du budget annexe de la zone du Fer à cheval :

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	0,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur	0,00
Résultat cumulé de fonctionnement	0,00
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat reporté à la section de fonctionnement	0,00
Résultat de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-787,50
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-358 908,14
Résultat cumulé d'investissement	-359 695,64
Affectation du résultat de la section d'investissement	
Déficit reporté à la section d'investissement	359 695,64

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - DÉCIDER** de reporter le déficit de la section d'investissement en section d'investissement ;
- 2 - INDIQUER** que cette somme est reprise au budget primitif 2018.

Pour (45) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHIAYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Abstentions (5) : Mesdames et Messieurs :

BERNABE, CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

**Le Président
Claude VULPIAN**

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération
MERCREDI 28 MARS 2018

CC2018_030 : Finances / Budget annexe de la zone Plaine de Montmajour - affectation du résultat 2017

L'an deux mille dix huit, le vingt huit mars à 09 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 22 mars 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHENEL, CORREARD, DEMISSY, DUCROS, DUPONT, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, RAFAI, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Patrick CHAUVIN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Florence DE CAMARET (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Monsieur Pierre DOUMENC (pouvoir donné à Dominique TEIXIER)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Valérie LAUPIES (pouvoir donné à Jacky GIMENEZ)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des

Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 30/03/2018

Reçu en préfecture le 30/03/2018

Affiché le 04/04/2018

SLO

ID : 013-241300417-20180328-CC2018_030-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018

CC2018_030 : Finances / Budget annexe de la zone Plaine de Montmajour - affectation du résultat 2017

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2017 du budget annexe de la zone de la Plaine de Montmajour :

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	0,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur	1 300 127,61
Résultat cumulé de fonctionnement	1 300 127,61
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Excédent reporté à la section de fonctionnement	1 300 127,61
Résultat de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	0,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-292 631,44
Résultat cumulé d'investissement	-292 631,44
Affectation du résultat de la section d'investissement	
Déficit reporté à la section d'investissement	292 631,44

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - DÉCIDER** de reporter le déficit de la section d'investissement en section d'investissement et l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement;
- 2 - INDIQUER** que cette somme est reprise au budget primitif 2018.

Pour (45) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHIAYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Abstentions (5) : Mesdames et Messieurs :

BERNABE, CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

**Le Président
Claude VULPIAN**



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 30/03/2018
Reçu en préfecture le 30/03/2018
Affiché le 04/04/2018
ID : D13-241300417-20180328-CC2018_031-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération
MERCREDI 28 MARS 2018

CC2018_031 : Finances / Budget annexe de la zone du Roubian -
affectation du résultat 2017

L'an deux mille dix huit, le vingt huit mars à 09 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 22 mars 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHENEL, CORREARD, DEMISSY, DUCROS, DUPONT, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, RAFAI, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Patrick CHAUVIN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Florence DE CAMARET (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Monsieur Pierre DOUMENC (pouvoir donné à Dominique TEIXIER)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Valérie LAUPIES (pouvoir donné à Jacky GIMENEZ)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des

Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 30/03/2018

Reçu en préfecture le 30/03/2018

Affiché le 04/04/2018



ID : 013-241300417-20180328-CC2018_031-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018

CC2018_031 : Finances / Budget annexe de la zone du Roubian - affectation du résultat 2017

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2017 du budget annexe de la zone du Roubian :

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	-44 927,27
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-27 021,75
<i>Résultat cumulé de fonctionnement</i>	<i>-71 949,02</i>
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Déficit reporté à la section de fonctionnement	71 949,02
Résultat de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	50 128,45
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-2 785 181,50
Résultat cumulé d'investissement	-2 735 053,05
Affectation du résultat de la section d'investissement	
Déficit reporté à la section d'investissement	2 735 053,05

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - DÉCIDER** de reporter le déficit d'investissement en section d'investissement et le déficit de fonctionnement en section de fonctionnement;
- 2 - INDIQUER** que cette somme est reprise au budget primitif 2018.

Pour (45) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-Ayme, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Abstentions (5) : Mesdames et Messieurs :

BERNABE, CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

**Le Président
Claude VULPIAN**



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le 05/04/2018

ID : 013-241300417-20180328-DELIBCG2018_32-BF

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération
MERCREDI 28 MARS 2018

CC2018_032 : Finances / Budget principal - budget primitif 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt huit mars à 09 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 22 mars 2018,

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHENEL, CORREARD, DEMISSY, DUCROS, DUPONT, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, RAFAI, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Patrick CHAUVIN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Florence DE CAMARET (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Monsieur Pierre DOUMENC (pouvoir donné à Dominique TEIXIER)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Valérie LAUPIES (pouvoir donné à Jacky GIMENEZ)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018

CC2018_032 : Finances / Budget principal - budget primitif 2018

Rapporteur : Dominique TEIXIER

Nomenclature ACTES : 7.1

Vu la délibération n° 2018-01 du 13 février 2018, approuvant le rapport sur les orientations budgétaires 2018 ;

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif 2018 du budget principal de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette. Elaboré selon l'instruction M14, ce budget est proposé pour un vote par nature au niveau du chapitre.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - ADOPTER** le budget primitif 2018 du budget principal, dans sa présentation par nature et complété des annexes réglementaires ;
- 2 - DÉCIDER** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Montant
001	Déficit ou excédent reporté	231 479,94
040	Opérat° d'ordre entre sections	4 036 804,78
16	Emprunts et dettes assimilés	1 115 471,07
20	Immobilisations incorporelles	897 868,00
204	Subventions d'équipement versées	5 139 677,38
21	Immobilisations corporelles	8 299 207,64
23	Immobilisations en cours	9 863 464,51
26	Participations, créances rattachées s/particip°	173 000,00
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT		29 756 973,32
021	Virement de la section d exploitation	8 107 662,68
040	Opérat° d'ordre entre sections	4 142 813,06
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 923 480,75
13	Subventions d'investissement	9 423 190,34
16	Emprunts et dettes assimilés	4 518 000,00
23	Immobilisations en cours	500 000,00
27	Autres immobilisations financières	141 826,49
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		29 756 973,32
011	Charges à caractère général	25 849 332,94
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 007 300,00
014	Atténuation de produits	41 867 908,00
023	Virement à la section d investissement	8 107 662,68
042	Opérat°ordre de transfert entre sections	4 142 813,06
65	Autres charges de gestion courante	4 682 493,80
66	Charges financières	496 901,49
67	Charges exceptionnelles	48 000,00
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT		97 202 411,97
002	Résultat de fonctionnement reporté	8 413 171,97
013	Atténuation de charges	800,00
042	Opérat°ordre de transfert entre sections	4 036 804,78
70	Ventes produits fabriq, prest° servic	674 000,00
73	Impôts et taxes	62 462 258,00
74	Subventions d'exploitation	20 646 425,15
75	Autres produits de gestion courante	968 952,07
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT		97 202 411,97

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le 05/04/2018

520

ID : 013-241300417-20180328-DELIBCC2018_32-BF

Pour (45) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHIAYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Abstentions (5) : Mesdames et Messieurs :

BERNABE, CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

**Le Président
Claude VULPIAN**



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 05/04/2018
Reçu en préfecture le 05/04/2018
Affiché le 05/04/2018
ID : 013-241300417-20180328-DELIBCC2018_33-BF

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération
MERCREDI 28 MARS 2018

CC2018_033 : Finances / budget annexe de l'eau - budget primitif 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt huit mars à 09 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 22 mars 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHENEL, CORREARD, DEMISSY, DUCROS, DUPONT, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, RAFAI, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Patrick CHAUVIN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Florence DE CAMARET (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Monsieur Pierre DOUMENC (pouvoir donné à Dominique TEIXIER)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Valérie LAUPIES (pouvoir donné à Jacky GIMENEZ)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des

Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le 05/04/2018

SLO

ID : 013-241300417-20180328-DELIBCC2018_33-BF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018

CC2018_033 : Finances / budget annexe de l'eau - budget primitif 2018

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1

Vu la délibération n° 2018-01 du 13 février 2018, approuvant le rapport sur les orientations budgétaires 2018 ;

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif 2018 du budget annexe de l'eau de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette. Elaboré selon l'instruction M49, ce budget est proposé pour un vote par nature au niveau du chapitre.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1. ADOPTER** le budget primitif 2018 du budget annexe de l'eau, dans sa présentation par nature et complété des annexes réglementaires ;
- 2. DÉCIDER** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérat° d'ordre entre sections	186 255,62
16	Emprunts et dettes assimilés	426 659,93
21	Immobilisations corporelles	735 410,04
23	Immobilisations en cours	2 519 781,33
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT		3 868 106,92
001	Résultat antérieur reporté	353 914,07
021	Virement de la section d'exploitation	780 962,70
040	Opérat° d'ordre entre sections	1 489 406,85
10	Dotations, fonds divers et réserves	119 955,30
13	Subventions d'investissement	713 868,00
23	Immobilisations en cours	410 000,00
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		3 868 106,92
011	Charges à caractère général	5 967 198,98
012	Charges de personnel et frais assimilés	253 333,00
023	Virement à la section d'investissement	780 962,70
042	Opérat° ordre de transfert entre sections	1 489 406,85
65	Autres charges de gestion courante	70 000,00
66	Charges financières	168 622,15
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT		8 729 523,68
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 671 618,06
042	Opérat° ordre de transfert entre sections	186 255,62
70	Ventes produits fabriq, prest° servic	6 780 000,00
74	Subventions d'exploitation	14 650,00
75	Autres produits de gestion courante	77 000,00
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT		8 729 523,68

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le 05/04/2018

560

ID : 013-241300417-20180328-DELIBCC2018_33-BF

Pour (45) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHIAYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Abstentions (5) : Mesdames et Messieurs :

BERNABE, CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

**Le Président
Claude VULPIAN**



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 05/04/2018
Reçu en préfecture le 05/04/2018
Affiché le 05/04/2018
ID : 013-241300417-20180328-DELIBCC2018_34-BF

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération
MERCREDI 28 MARS 2018

CC2018_034 : Finances / Budget annexe de l'assainissement - budget primitif 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt huit mars à 09 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 22 mars 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHENEL, CORREARD, DEMISSY, DUCROS, DUPONT, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, RAFAI, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Etaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Patrick CHAUVIN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Florence DE CAMARET (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Monsieur Pierre DOUMENC (pouvoir donné à Dominique TEIXIER)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Valérie LAUPIES (pouvoir donné à Jacky GIMENEZ)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Etaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des

Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 05/04/2018
Reçu en préfecture le 05/04/2018
Affiché le 05/04/2018 
ID : 013-241300417-20180328-DELIBCC2018_34/BF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018

CC2018_034 : Finances / Budget annexe de l'assainissement - budget primitif 2018

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1

Vu la délibération n° 2018-01 du 13 février 2018, approuvant le rapport sur les orientations budgétaires 2018 ;

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif 2018 du budget annexe de l'assainissement de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette. Il est élaboré selon l'instruction M49 et vous est proposé pour un vote par nature au niveau du chapitre.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - ADOPTER** le budget primitif 2018 du budget annexe de l'assainissement, dans sa présentation par nature et complété des annexes réglementaires ;
- 2 - DÉCIDER** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous ;

Chapitre	Libellé	Montant
001	Résultat antérieur reporté	2 842 268,96
040	Opérat° d'ordre entre sections	389 015,83
16	Emprunts et dettes assimilés	1 027 214,08
21	Immobilisations corporelles	736 595,94
23	Immobilisations en cours	4 294 078,42
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT		9 289 173,23
021	Virement de la section d'exploitation	1 666 093,15
040	Opérat° d'ordre entre sections	1 393 608,76
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 289 738,82
13	Subventions d'investissement	2 979 732,50
16	Emprunts et dettes assimilés	600 000,00
23	Immobilisations en cours	360 000,00
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		9 289 173,23
011	Charges à caractère général	5 728 247,07
012	Charges de personnel et frais assimilés	195 667,00
023	Virement à la section d'investissement	1 666 093,15
042	Opérat° ordre de transfert entre sections	1 393 608,76
65	Autres charges de gestion courante	60 000,00
66	Charges financières	339 396,54
67	Charges exceptionnelles	390 000,00
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT		9 773 012,52
002	Résultat de fonctionnement reporté	443 476,69
042	Opérat° ordre de transfert entre sections	389 015,83
70	Ventes produits fabriq, prest° service	7 660 220,00
74	Subventions d'exploitation	1 280 300,00
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT		9 773 012,52

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le 05/04/2018



ID : D13-241300417-20180328-DELIBCC2018_34-BF

Pour (45) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHIAYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Abstentions (5) : Mesdames et Messieurs :

BERNABE, CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

**Le Président
Claude VULPIAN**



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le 05/04/2018

ID : 013-241300417-20180328-DELIBCC2018_36-BF

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération
MERCREDI 28 MARS 2018

CC2018_035 : Finances / Budget annexe d'aménagement de la zone
Ecôpole - budget primitif 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt huit mars à 09 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 22 mars 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHENEL, CORREARD, DEMISSY, DUCROS, DUPONT, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, RAFAI, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Etaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Patrick CHAUVIN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Florence DE CAMARET (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Monsieur Pierre DOUMENC (pouvoir donné à Dominique TEIXIER)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Valérie LAUPIES (pouvoir donné à Jacky GIMENEZ)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Etaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire, Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des

Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le 05/04/2018



ID : 013-241300417-20180328-DELIBCC2018_35-BF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018

CC2018_035 : Finances / Budget annexe d'aménagement de la zone Ecôpole - budget primitif 2018

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1

Vu la délibération n° 2018-01 du 13 février 2018, approuvant le rapport sur les orientations budgétaires 2018 ;

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif 2018 du budget annexe d'aménagement de la zone Ecôpole de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette. Elaboré selon l'instruction M14, ce budget est proposé pour un vote par nature au niveau du chapitre.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

1 - ADOPTER le budget primitif 2018 du budget annexe d'aménagement de la zone Ecôpole dans sa présentation par nature et complété des annexes réglementaires ;

2 - DÉCIDER du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Montant
001	Résultat antérieur reporté	105 176,08
	TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	105 176,08
040	Opération d'ordre entre sections	105 176,08
	TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	105 176,08
65	Autres charges de gestion courante	245 600,07
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	105 176,08
	TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT	355 776,15
002	Résultat de fonctionnement reporté	350 776,15
	TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT	350 776,15

Pour (45) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHIAYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Abstentions (5) : Mesdames et Messieurs :

BERNABE, CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

**Le Président
Claude VULPIAN**



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le 05/04/2018

ID : 013-241300417-20180328-DELIBACC2018_36-BF

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération
MERCREDI 28 MARS 2018

CC2018_036 : Finances / Budget annexe d'aménagement de la zone
du Fer à cheval - budget primitif 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt huit mars à 09 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 22 mars 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHENEL, CORREARD, DEMISSY, DUCROS, DUPONT, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, RAFAI, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Patrick CHAUVIN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Florence DE CAMARET (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Monsieur Pierre DOUMENC (pouvoir donné à Dominique TEIXIER)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Valérie LAUPIES (pouvoir donné à Jacky GIMENEZ)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés :

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des

Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le 05/04/2018

ID : 013-241300417-20180328-DELIBCC2018_36-BF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018

CC2018_036 : Finances / Budget annexe d'aménagement de la zone du Fer à cheval - budget primitif 2018

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7,1

Vu la délibération n° 2018-01 du 13 février 2018, approuvant le rapport sur les orientations budgétaires 2018 ;

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif 2018 du budget annexe d'aménagement de la zone du Fer à cheval de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette. Elaboré selon l'instruction M14, ce budget est proposé pour un vote par nature au niveau du chapitre.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

1 -ADOPTER le budget primitif 2018 du budget annexe d'aménagement de la zone du Fer à cheval, dans sa présentation par nature et complété des annexes réglementaires ;

2 - DÉCIDER du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Montant
001	Résultat antérieur reporté	359 695,64
040	Opération d'ordre entre sections	790 695,64
	TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	1 150 391,28
16	Emprunts et dettes assimilées	790 695,64
040	Opération d'ordre entre sections	359 695,64
	TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	1 150 391,28
11	Charges à caractère général	431 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	359 695,64
	TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT	790 695,64
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	790 695,64
	TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT	790 695,64

Pour (45) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHIAYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Abstentions (5) : Mesdames et Messieurs :

BERNABÉ, CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

Le Président
Claude VULPIAN



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le 05/04/2018

520

ID : 013-241300417-20180328-OELIBCC2018_37-BF

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération
MERCREDI 28 MARS 2018

CC2018_037 : Finances / Budget annexe d'aménagement de la zone
Plaine de Montmajour - budget primitif 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt huit mars à 09 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 22 mars 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHENEL, CORREARD, DEMISSY, DUCROS, DUPONT, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, RAFAI, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Patrick CHAUVIN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Florence DE CAMARET (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Monsieur Pierre DOUMENC (pouvoir donné à Dominique TEIXIER)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Valérie LAUPIES (pouvoir donné à Jacky GIMENEZ)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125,15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des

Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le 05/04/2018

510

ID : 013-241300417-20180328-DELIBCC2018_37-BF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018

CC2018_037 : Finances / Budget annexe d'aménagement de la zone Plaine de Montmajour - budget primitif 2018

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1

Vu la délibération n° 2018-01 du 13 février 2018, approuvant le rapport sur les orientations budgétaires 2018 ;

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif 2018 du budget annexe d'aménagement de la zone de la Plaine de Montmajour de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette. Elaboré selon l'instruction M14, ce budget est proposé pour un vote par nature au niveau du chapitre.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

1 -ADOPTER le budget primitif 2018 du budget annexe d'aménagement de la zone de la Plaine de Montmajour dans sa présentation par nature et complété des annexes réglementaires ;

2 - DÉCIDER du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Montant
001	Résultat antérieur reporté	292 631,44
16	Emprunts et dettes assimilées	141 826,49
040	Opération d'ordre entre sections	478 173,51
	TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	912 631,44
040	Opération d'ordre entre sections	912 631,44
	TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	912 631,44
11	Charges à caractère général	51 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	1 283 743,68
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	912 631,44
	TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT	2 247 375,12
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 300 127,61
70	Vente de produits fabriqués, prestations de service	469 074,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	478 173,51
	TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT	2 247 375,12

Pour

(45) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHIAYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Abstentions (5) : Mesdames et Messieurs :

BERNABE, CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

**Le Président
Claude VULPIAN**



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le 05/04/2018

ID : 013-241300417-20180328-DELIBCC2018_38-BF

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération
MERCREDI 28 MARS 2018

CC2018_038 : Finances / Budget annexe d'aménagement de la zone
du Roubian - budget primitif 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt huit mars à 09 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 22 mars 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHENEL, CORREARD, DEMISSY, DUCROS, DUPONT, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, RAFAI, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Patrick CHAUVIN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Florence DE CAMARET (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Monsieur Pierre DOUMENC (pouvoir donné à Dominique TEIXIER)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Valérie LAUPIES (pouvoir donné à Jacky GIMENEZ)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des

Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 05/04/2018

Reçu en préfecture le 05/04/2018

Affiché le 05/04/2018



ID : 013-241300417-20180328-DELISCC2018_38-BF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018

CC2018_038 : Finances / Budget annexe d'aménagement de la zone du Roubian - budget primitif 2018

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1

Vu la délibération n° 2018-01 du 13 février 2018, approuvant le rapport sur les orientations budgétaires 2018 ;

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif 2018 du budget annexe d'aménagement de la zone du Roubian de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette. Il est élaboré selon l'instruction M14 et je vous propose un vote par nature au niveau du chapitre.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

1 -ADOPTER le budget primitif 2018 du budget annexe d'aménagement de la zone du Roubian dans sa présentation par nature et complété des annexes réglementaires ;

2 - DÉCIDER du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Montant
001	Résultat antérieur reporté	2 735 053,05
040	Opération d'ordre entre sections	2 316 872,87
	TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	5 051 925,92
16	Emprunts et dettes assimilées	2 564 735,92
27	Autres immobilisations financières	47 266,15
040	Opération d'ordre entre sections	2 439 923,85
	TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	5 051 925,92
002	Résultat de fonctionnement reporté	71 949,02
11	Charges à caractère général	155 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 439 923,85
	TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT	2 666 872,87
70	Vente de produits fabriqués, prestations de service	350 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 316 872,87
	TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT	2 666 872,87

Pour

(45) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Abstentions (5) : Mesdames et Messieurs :

BERNABE, CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

**Le Président
Claude VULPIAN**



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 30/03/2018

Reçu en préfecture le 30/03/2018

Affiché le 04/04/2018

510

ID : 013-241300417-20180328-CC2018_039-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération
MERCREDI 28 MARS 2018

CC2018_039 : Finances / Dotation de solidarité communautaire 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt huit mars à 09 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 22 mars 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHENEL, CORREARD, DEMISSY, DUCROS, DUPONT, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, RAFAI, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Patrick CHAUVIN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Florence DE CAMARET (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Monsieur Pierre DOUMENC (pouvoir donné à Dominique TEIXIER)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Valérie LAUPIES (pouvoir donné à Jacky GIMENEZ)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018

CC2018_039 : Finances / Dotation de solidarité communautaire 2018

Rapporteur : Claude VULPIAN

Nomenclature ACTES : 7.6

Envoyé en préfecture le 30/03/2018
Reçu en préfecture le 30/03/2018
Affiché le 04/04/2018
ID : 013-241300417-20180328-CC2018_039-DE

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, selon lequel la dotation de solidarité communautaire (DSC) est une dotation facultative dont les critères sont fixés librement par le conseil communautaire, à la majorité des deux tiers de ses membres, « en tenant compte notamment de l'importance de la population, du potentiel fiscal par habitant et de l'importance des charges des communes membres » ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2013, par lequel le préfet a acté le rattachement de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer à la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la délibération n° 2005-26 du 8 mars 2005 modifiant les critères de répartition fixés par la délibération n°2004-09 du 30 janvier 2004 ;

Vu la délibération n° 2011-78 du 5 avril 2011 figeant la répartition du critère « évolution des bases de TP » au niveau de l'année 2010, du fait de la réforme de la taxe professionnelle ;

Considérant que le critère « évolution des bases de TP » n'est pas applicable à la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, ledit critère reposant sur une évolution des recettes fiscales économiques perçues par la communauté à une période où la commune n'en faisait pas partie ;

Considérant que, par délibération n°2014-124 du 2 juillet 2014, il a été décidé de maintenir l'enveloppe à 5,2 M€ entre les 6 communes, sans application du critère « évolution des bases de TP » pour la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer et de compenser à titre exceptionnel, par la mise en place d'une enveloppe dédiée de 235.305 €, les pertes individuelles résultant de l'intégration des Saintes-Maries-de-la-Mer dans le calcul.

Considérant que, par délibération n°2014-192 du 17 décembre 2014, afin de ne pas pénaliser les cinq communes, il a été décidé de maintenir en 2015 le même mode de calcul que celui de 2014 : répartition, selon les critères énoncés ci-avant, d'une enveloppe de 5,2 M€, à laquelle se sont ajoutées les enveloppes supplémentaires versées en 2014 pour les communes hors Saintes-Maries-de-la-Mer (soit 235.305 €).

Considérant que, par délibération CC2016-218, le conseil communautaire a validé le maintien du même mode de calcul que celui utilisé en 2014, 2015, 2016 et 2017.

Il est proposé de le maintenir également pour 2018.

Le montant de la dotation de solidarité communautaire 2018 s'élèvera donc à 5.435.305 €, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	DSC 2016	DSC 2017	Ecart	Enveloppe suppl 2018	DSC 2018	Ecart / 2017
Arles	2 655 170	2 505 719	-149 451	118 774	2 624 493	-30 677
Boulbon	179 870	157 747	-22 123	21 145	178 892	-978
Saintes-Maries	219 615	217 061	-2 554	0	217 061	-2 554
Saint-Martin	1 319 632	1 297 476	-22 156	39 150	1 336 626	16 994
Saint-Pierre	114 581	96 059	-18 522	17 957	114 016	-565
Tarascon	946 437	925 938	-20 499	38 279	964 217	17 780
Total	5 435 305	5 200 000	-235 305	235 305	5 435 305	0

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- FIXER le montant de la dotation de solidarité communautaire pour l'exercice 2018 à 5.435.305 € ;

2- DÉCIDER de la répartition suivante entre les six communes, tel que présenté dans le tableau ci-dessous et détaillé dans le tableau joint en annexe :

3 - PRÉCISER que les crédits correspondants sont ouverts au budget principal de l'exercice

Pour (50) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

**Le Président
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 30/03/2018
Reçu en préfecture le 30/03/2018
Affiché le 04/04/2018 
ID : 013-241300417-20180328-CC2018_039-DE



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 30/03/2018
Reçu en préfecture le 30/03/2018
Affiché le 04/04/2018
ID : 013_241300417-20180328.CC2018_040-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération
MERCREDI 28 MARS 2018

CC2018_040 : Finances / Dotation de solidarité communautaire 2018
- dotation complémentaire

L'an deux mille dix huit, le vingt huit mars à 09 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 22 mars 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHENEL, CORREARD, DEMISSY, DUCROS, DUPONT, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, RAFAI, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Patrick CHAUVIN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Florence DE CAMARET (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Monsieur Pierre DOUMENC (pouvoir donné à Dominique TEIXIER)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Valérie LAUPIES (pouvoir donné à Jacky GIMENEZ)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des

Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 30/03/2018

Reçu en préfecture le 30/03/2018

Affiché le 04/04/2018

SLO

ID : 013-241300417-20180328-CC2018_040-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018

CC2018_040 : Finances / Dotation de solidarité communautaire 2018
- dotation complémentaire

Rapporteur : Claude VULPIAN

Nomenclature ACTES : 7.6

Envoyé en préfecture le 30/03/2018

Reçu en préfecture le 30/03/2018

Affiché le 04/04/2018

ID : 013-241300417-20180328-CC2018_040-DE

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, selon lequel la dotation de solidarité communautaire (DSC) est une dotation facultative dont les critères sont fixés librement par le conseil communautaire, à la majorité des deux tiers de ses membres, « en tenant compte notamment de l'importance de la population, du potentiel fiscal par habitant et de l'importance des charges des communes membres » ;

Vu la délibération n° 2005-26 du 8 mars 2005 modifiant les critères de répartition fixés par la délibération n°2004-09 du 30 janvier 2004 ;

Vu la délibération n° 2011-78 du 5 avril 2011 figeant la répartition du critère « évolution des bases de TP » au niveau de l'année 2010, du fait de la réforme de la taxe professionnelle ;

Vu la délibération n°2014-124 du 2 juillet 2014, maintenant l'enveloppe de dotation de solidarité communautaire à 5,2 M€ entre les 6 communes, sans application du critère « évolution des bases de TP » pour la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer et de compenser à titre exceptionnel, par la mise en place d'une enveloppe dédiée de 235.305 €, les pertes individuelles résultant de l'intégration des Saintes-Maries-de-la-Mer dans le calcul ;

Vu la délibération n°2014-192 du 17 décembre 2014, maintenant en 2015 le même mode de calcul que celui de 2014 : répartition, selon les critères énoncés ci-avant, d'une enveloppe de 5,2 M€, à laquelle s'ajoutent les enveloppes supplémentaires versées en 2014 pour les communes hors Saintes-Maries-de-la-Mer (soit 235.305 €) ;

Vu les délibérations n°2015-116 du 23 septembre 2015 , n°2016-65 du 9 mars 2016 et 2014-72 du 13 juin 2017 approuvant la mise en place pour 2015, 2016 et 2017 à titre exceptionnel et en complément de la dotation de solidarité communautaire existante, une dotation spécifique d'1 M €, abondée en 2017 de 0,7 M€ répartie selon les critères suivants :

- potentiel fiscal par habitant : 20%
- population zone urbaine sensible : 60%
- nombre de logements sociaux : 20%

Considérant la volonté de la communauté d'agglomération de soutenir ses communes membres qui doivent faire face à une diminution historique des dotations de l'État ;

Considérant la situation particulière des communes d'Arles et de Tarascon, qui doivent par ailleurs faire face à des difficultés sociales plus marquées que sur les autres communes du territoire, ce qui se caractérise notamment par la présence de quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville ;

Considérant que la communauté d'agglomération doit elle-même faire face à la baisse des dotations de l'État, et qu'à ce titre elle ne peut s'engager durablement et certainement sur un niveau élevé de reversement, sous forme de dotation de solidarité communautaire, à ses communes membres ;

Il est proposé de reconduire cette dotation spécifique d'1 M€ pour l'année 2018 répartie de la façon suivante, (détail dans le tableau joint en annexe) :

- Arles :	723.920 €
- Boulbon :	4.251€
- Stes-Maries-de-la-Mer :	8.816 €
- St-Martin-de-Crau :	45.434 €
- St-Pierre-de-Mézoargues :	648 €
- Tarascon :	216.931 €

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

1- APPROUVER la reconduction d'une dotation de solidarité communautaire complémentaire pour 2018

2 - FIXER le montant de cette dotation complémentaire à 1 M € pour l'année 2018

3 - DÉCIDER de la répartition entre les communes, et tel que présenté dans le tableau joint en annexe

4 - PRÉCISER que les crédits correspondants sont ouverts au budget principal de l'exercice.

Pour (50) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

**Le Président
Claude VULPIAN**



Arles Crau Comarque Montagnette

Envoyé en préfecture le 30/03/2018

Reçu en préfecture le 30/03/2018

Affiché le 04/04/2018

SLO

ID : 013-241300417-20180328-CC2018_041-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération
MERCREDI 28 MARS 2018

CC2018_041 : Finances / vote des taux 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt huit mars à 09 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 22 mars 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHENEL, CORREARD, DEMISSY, DUCROS, DUPONT, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, RAFAI, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Patrick CHAUVIN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Florence DE CAMARET (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Monsieur Pierre DOUMENC (pouvoir donné à Dominique TEIXIER)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Valérie LAUPIES (pouvoir donné à Jacky GIMENEZ)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés :

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018

CC2018_041 : Finances / vote des taux 2018

Rapporteur : Claude VULPIAN

Nomenclature ACTES : 7.2

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, relatif aux modalités de fixation des taux de la cotisation foncière des entreprises, de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;

Vu la délibération n° 2004-10 relative au vote du taux et à la durée d'unification des taux de taxe professionnelle dans les communes membres ;

Considérant que, sur les différentes taxes locales dont elle perçoit le produit, ACCM n'a un réel pouvoir sur les taux que sur trois d'entre elles : la cotisation foncière des entreprises, la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;

Considérant qu'ACCM, désormais dépositaire de la compétence collecte et traitement des déchets a institué, par délibération n°2016-190 du 28 septembre 2016, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et approuvé le principe d'un zonage des taux correspondant aux limites des territoires communaux ;

a) la cotisation foncière des entreprises

Par délibération n°2013-200 du 17 décembre 2013, le conseil communautaire a fixé le nouveau taux moyen pondéré de cotisation foncière des entreprises à 31,11% pour 2014, suite à l'intégration de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer au 1^{er} janvier 2014, et conformément au dispositif dérogatoire prévu à l'article 1638 *quater* II bis du Code général des impôts.

Ce taux a été inchangé depuis, Il est proposé qu'il ne soit pas modifié en 2018.

b) la taxe d'habitation

Le taux a été fixé en 2011 en multipliant le taux du département par 1,034 (transfert des frais de gestion) et en ajoutant le taux moyen pondéré de TH des communes membres multiplié par 0,034 (transfert des frais de gestion), soit :

$$(9,19\% * 1,034) + (21,15\% * 0,034) = \mathbf{10,22\%}$$

Il est rappelé que cette recette perçue par ACCM depuis 2011 n'est pas une imposition nouvelle pour les contribuables.

Ce taux a été inchangé depuis, Il est proposé qu'il ne soit pas modifié en 2018.

c) la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Le taux a été fixé en 2011 en multipliant le taux moyen pondéré de TFNB des communes par 0,034 (transfert des frais de gestion), soit :

$$(54,04\% * 0,0485) = \mathbf{2,62\%}$$

Il est par ailleurs précisé que cette recette perçue par ACCM depuis 2011 n'est pas une imposition nouvelle pour les contribuables,

Ce taux a été inchangé depuis, Il est proposé qu'il ne soit pas modifié en 2018.

d) la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Les taux 2017 ont été définis par délibération CC2017-027 du 29 mars 2017 : 15,65 % pour Arles, 13,26 % pour Tarascon, 10 % pour Saint-Martin-de-Crau, 11,5

% à Bouillon, 7,79 % à Saint-Pierre-de-Mézoargues et à 13,83 % pour les Saintes-Maries-de-la-Mer.

L'analyse de l'économie du service révèle que la recette générée par les taux issus des communes est insuffisante pour couvrir les dépenses du service, il est donc proposé, pour 2018, une augmentation du taux de TEOM de 0,5 % pour l'ensemble des communes portant ceux-ci à :

- Arles : 16,15 %
- Tarascon : 13,76 %
- Saint-Martin-de-Crau : 10,50 %
- Bouillon : 12 %
- Saint-Pierre-de-Mézoargues : 8,29 %
- Saintes-Maries-de-la-Mer : 14,33 %

Compte tenu de ces éléments,

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1-FIXER le taux de la cotisation foncière des entreprises pour l'année 2018 à 31,11 % ;

2-FIXER le taux de taxe d'habitation pour l'année 2018 à 10,22 % ;

3-FIXER le taux de taxe sur le foncier non bâti pour l'année 2018 à 2,62%.

4-FIXER le taux de TEOM pour l'année 2018 de la façon suivante :

- Arles : 16,15 %
- Tarascon : 13,76 %
- Saint-Martin-de-Crau : 10,50 %
- Bouillon : 12 %
- Saint-Pierre-de-Mézoargues : 8,29 %
- Saintes-Maries-de-la-Mer : 14,33 %

Pour (44) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Abstentions (6) : Mesdames et Messieurs :

BERNABE, BERTHOMIEU, CATHALA, CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

**Le Président
Claude VULPIAN**



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 30/03/2018
Reçu en préfecture le 30/03/2018
Affiché le 04/04/2018
ID : 013-241300417-20180328-CC2018_042-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération
MERCREDI 28 MARS 2018

CC2018_042 : Finances / budget principal et annexes de l'eau et de l'assainissement : autorisations de programme et crédits de paiement : créations

L'an deux mille dix huit, le vingt huit mars à 09 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 22 mars 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHENEL, CORREARD, DEMISSY, DUCROS, DUPONT, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, RAFAI, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Patrick CHAUVIN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Florence DE CAMARET (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Monsieur Pierre DOUMENC (pouvoir donné à Dominique TEIXIER)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Valérie LAUPIES (pouvoir donné à Jacky GIMENEZ)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés :

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a,

conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 30/03/2018

Reçu en préfecture le 30/03/2018

Affiché le 04/04/2018



ID : 013-241300417-20180328-CC2018_042-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018

CC2018_042 : Finances / budget principal et annexes de l'eau et de l'assainissement : autorisations de programme et crédits de paiement : créations

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1

Envoyé en préfecture le 30/03/2018
Reçu en préfecture le 30/03/2018
Affiché le 04/04/2018
ID : 013-241300417-20180328-CC2018_042-DE

En application de l'article L .2311-3 du Code général des collectivités territoriales, la section investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme. Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le président. Elles sont votées par le conseil communautaire, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la communauté d'agglomération.

Chemin des Macreuses dit parking des Launes aux Saintes-Maries-de-la-Mer

Les travaux consistent à renouveler des réseaux d'eau potable et d'assainissement chemin des Macreuses dit parking des Launes aux Saintes Maries de la Mer. Il est également prévu la reconstruction du poste de refoulement des Flamands roses.

Cette opération dont la réalisation est prévue sur deux exercices, 2018 et 2019 est estimée à 753.748,02 € HT, soit 904.497,62 € TTC.

Il est demandé au conseil communautaire de retenir cette opération sous la forme d'une autorisation de programme et de crédits de paiement de la façon suivante :

		Total AP	CP 2018	CP 2019	Total CP
Budget assainissement	TTC	664 497,62 €	244 497,62 €	420 000,00 €	664 497,62 €
	HT	553 748,02 €	203 748,02 €	350 000,00 €	553 748,02 €
Budget eau	TTC	240 000,00 €	72 000,00 €	168 000,00 €	240 000,00 €
	HT	200 000,00 €	60 000,00 €	140 000,00 €	200 000,00 €
Total	TTC	904 497,62 €	316 497,62 €	588 000,00 €	904 497,62 €
	HT	753 748,02 €	263 748,02 €	490 000,00 €	753 748,02 €

Il est par ailleurs à noter que cette opération est subventionnée par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 80.600 €

Requalification du Parc du Robian (secteur 2)

La poursuite de la requalification du Robian (secteur 2) nécessite la mise d'une autorisation de programme. Cette requalification du « Parc du Robian » à Tarascon consiste dans l'aménagement de la gestion des eaux pluviales et dans un volet paysager en accotement sur l'avenue des Artisans et la rue du Pressoir, et en particulier jusqu'au bassin de rétention et à la station de pompage des ouvrages nécessaires à l'évacuation de l'ensemble des eaux issues du premier secteur requalifié et la continuité vers le sud.

Cette opération dont la réalisation est prévue sur trois exercices, 2018 à 2020 est estimée à 3.566.891,59 € HT, soit 4.280.269,91€ TTC.

Il est demandé au conseil communautaire de retenir cette opération sous la forme d'une autorisation de programme et de crédits de paiement de la façon suivante :

Total AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	Total CP
4 280 269,91 €	2 280 269,91 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	4 280 269,91 €

Pour mémoire dépenses 2017 = 1.307.046,31 € TTC

Il est par ailleurs à noter que cette opération bénéficie d'une inscription au CDDA (tranche 2018/2019) d'un montant de subvention de 900 000 € pour un montant de travaux de 1 500 000 € HT.

Quartier Trinquetaille (rues Eyglument et Gallieni) à Arles

Les travaux consistent à renforcer les réseaux d'eau potable et d'assainissement quartier Trinquetaille (rues Eyglument et Gallieni) à Arles. Il est également prévu la reconstruction du poste de refoulement Vittier

Cette opération dont la réalisation est prévue sur trois exercices, 2018 à 2020 est estimée à 874.038 € HT, soit 1.048.845,60€ TTC.

Il est demandé au conseil communautaire de retenir cette opération sous la forme d'une autorisation de programme et de crédits de paiement de la façon suivante :

		Total AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	Total CP
Budget assainissement	TTC	816 975,00 €	120 975,00 €	384 000,00 €	312 000,00 €	816 975,00 €
	HT	680 813,00 €	100 813,00 €	320 000,00 €	260 000,00 €	680 813,00 €
Budget eau	TTC	231 870,00 €	39 870,00 €	48 000,00 €	144 000,00 €	231 870,00 €
	HT	193 225,00 €	33 225,00 €	40 000,00 €	120 000,00 €	193 225,00 €
Total	TTC	1 048 845,00 €	160 845,00 €	432 000,00 €	456 000,00 €	1 048 845,00 €
	HT	874 038,00 €	134 038,00 €	360 000,00 €	380 000,00 €	874 038,00 €

Il est par ailleurs à noter que cette opération est soutenue par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 225.000 €.

Rue de la Révolution à Tarascon

Les travaux consistent à renouveler les réseaux d'eau potable et d'assainissement rue de la Révolution à Tarascon.

Cette opération dont la réalisation est prévue sur deux exercices, 2018 et 2019 est estimée à 421.125 € HT, soit 505.350 € TTC.

Il est demandé au conseil communautaire de retenir cette opération sous la forme d'une autorisation de programme et de crédits de paiement de la façon suivante :

Envoyé en préfecture le 30/03/2018

Reçu en préfecture le 30/03/2018

Affiché le 04/04/2018

SLO

ID : 013-241300417-20180328-CC2018_042-DE

		Total AP	CP 2018	CP 2019	Total CP
Budget assainissement	TTC	337 350,00 €	97 350,00 €	240 000,00 €	337 350,00 €
	HT	281 125,00 €	81 125,00 €	200 000,00 €	281 125,00 €
Budget eau	TTC	168 000,00 €	24 000,00 €	144 000,00 €	168 000,00 €
	HT	140 000,00 €	20 000,00 €	120 000,00 €	140 000,00 €
Totaux	TTC	505 350,00 €	121 350,00 €	384 000,00 €	505 350,00 €
	HT	421 125,00 €	101 125,00 €	320 000,00 €	421 125,00 €

Il est par ailleurs à noter que cette opération est soutenue par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 139.999,80 €.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1- DÉCIDER** les autorisations de programme et les crédits de paiement tels que présentés ci-dessus ;
- 2- PRÉCISER** que les crédits de paiement nécessaires sont inscrits aux budgets annexes de l'eau et d'assainissement.

Pour (50) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

**Le Président
Claude VULPIAN**



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 30/03/2018

Reçu en préfecture le 30/03/2018

Affiché le 04/04/2018

ID : 013_241300417-20180328 CC2018_043-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération
MERCREDI 28 MARS 2018

CC2018_043 : Finances / budget principal et annexes de l'eau et de l'assainissement ; autorisations de programme et crédits de paiement : modifications

L'an deux mille dix huit, le vingt huit mars à 09 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 22 mars 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHENEL, CORREARD, DEMISSY, DUCROS, DUPONT, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, RAFAI, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Patrick CHAUVIN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Florence DE CAMARET (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Monsieur Pierre DOUMENC (pouvoir donné à Dominique TEIXIER)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Valérie LAUPIES (pouvoir donné à Jacky GIMENEZ)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a,

conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 30/03/2018

Reçu en préfecture le 30/03/2018

Affiché le 04/04/2018

SLO

ID : 013-241300417-20180328-CC2018_043-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018

CC2018_043 : Finances / budget principal et annexes de l'eau et de l'assainissement : autorisations de programme et crédits de paiement : modifications

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1

Envoyé en préfecture le 30/03/2018
Reçu en préfecture le 30/03/2018
Affiché le 04/04/2018
ID : 013-241300417-20180328-CC2018_043-DE

En application de l'article L .2311-3 du Code général des collectivités territoriales, la section investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme. Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le président. Elles sont votées par le conseil communautaire, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la communauté d'agglomération.

Désenclavement du port fluvial et franchissement de la voie ferrée à Arles

Afin de désenclaver le port fluvial d'Arles, par délibération 2014-62 du 20 mai 2014, le conseil communautaire a voté une autorisation de programme, pour la création d'un ouvrage d'art pour le franchissement de la voie ferrée existante, la construction des routes de liaison, la déviation de réseaux, études et maîtrise d'œuvre nécessaires en concertation avec les propriétaires et exploitants des voies routières et ferrées.

Vu la délibération 2015-42 du conseil communautaire en date du 23 avril 2015 approuvant l'avant-projet, et les délibérations 2015-73 du 24 juin 2015, 2016-97 du 27 avril 2016 et 2017-80 du 13 juin 2017 modifiant la ventilation des crédits de paiement initialement prévus ;

Il est demandé au conseil communautaire de réajuster l'enveloppe et la répartition des crédits de paiement tels que ci-dessous :

	Dépenses réalisées avant (pour mémoire)	Total AP	CP 2014	CP 2015	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	Total CP
Dépenses ITC	35 785,64	9 635 840,87	97 639,30	58 099,37	0,00	0,00	1 578 366,64	5 950 073,92	2 001 661,64	9 685 840,87

Il est par ailleurs à noter que cette opération bénéficie d'une subvention de la Région Paca d'un montant de 2 666 666,00 €.

Quartier Mas Planton à Saint-Martin-de-Crau

Par délibération 2016-219 du 16 décembre 2016, le conseil communautaire a approuvé l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour le renouvellement des réseaux du quartier Mas Planton à Saint-Martin-de-Crau d'une durée de réalisation de 4 ans de 2016 à 2019.

Cette opération initialement estimée à 1.629.247,30€ HT soit 1.955.096,76 € TTC est réévaluée à 1.641.709,02 € HT soit 1.970.050,82 € TTC. Il convient donc de réajuster l'enveloppe globale et les crédits de paiements selon la répartition suivante :

		Total AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	Total CP
Budget assainissement	TTC	1 056 206,99 €	5 280,00 €	499 085,46 €	371 841,53 €	180 000,00 €	1 056 206,99 €
	HT	880 172,49 €	4 400,00 €	415 904,55 €	309 867,94 €	150 000,00 €	880 172,49 €
Budget eau	TTC	913 843,83 €	24 575,30 €	352 318,09 €	212 950,44 €	324 000,00 €	913 843,83 €
	HT	761 536,53 €	20 479,42 €	293 598,41 €	177 458,70 €	270 000,00 €	761 536,53 €
Totaux	TTC	1 970 050,82 €	29 855,30 €	851 403,55 €	584 791,97 €	504 000,00 €	1 970 050,82 €
	HT	1 641 709,02 €	24 879,42 €	709 502,96 €	487 326,64 €	420 000,00 €	1 641 709,02 €

Il est par ailleurs à noter que cette opération est soutenue par le Conseil départemental à hauteur de 300.000 € dans le cadre du CDDA et de l'Agence de l'eau à hauteur de 560.000 €.

Quartier de Gimeaux à Arles

Par délibération 2017-81 du 13 juin 2017, le conseil communautaire a approuvé l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour les travaux d'extension des réseaux d'assainissement et d'eau et fibre optique du quartier de Gimeaux à Arles dont la réalisation est prévue sur une durée de quatre ans, de 2017 à 2020.

Cette opération initialement estimée à 2.533.020 € HT soit 3.039.624 € TTC est réévaluée à 2.573.839,18 € HT, soit 3.088.607,01 € TTC. Il convient donc de réajuster l'enveloppe globale et les crédits de paiements selon la répartition suivante :

		Total AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	Total CP
Budget assainissement	TTC	2 852 607,01 €	204 896,41 €	1 327 710,60 €	960 000,00 €	360 000,00 €	2 852 607,01 €
	HT	2 377 172,51 €	170 747,01 €	1 106 425,50 €	800 000,00 €	300 000,00 €	2 377 172,51 €
Budget eau	TTC	156 000,00 €	0,00 €	120 000,00 €	36 000,00 €		156 000,00 €
	HT	130 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	30 000,00 €		130 000,00 €
Budget principal	TTC	80 000,00 €	0,00 €	18 062,40 €	12 000,00 €	49 937,60 €	80 000,00 €
	HT	66 666,67 €	0,00 €	15 052,00 €	10 000,00 €	41 614,67 €	66 666,67 €
Total	TTC	3 088 607,01 €	204 896,41 €	1 465 773,00 €	1 008 000,00 €	409 937,60 €	3 088 607,01 €
	HT	2 573 839,18 €	170 747,01 €	1 221 477,50 €	840 000,00 €	341 614,67 €	2 573 839,18 €

Il est par ailleurs à noter que cette opération est soutenue par le Conseil départemental dans le cadre du CDDA à hauteur de 194.999,40 €.

Place Léontin et les rues Pissantour et Scala à Boulbon

Par délibérations 2016-61 du 9 mars 2016 et 2017-78 du 13 juin 2017, le conseil communautaire a approuvé l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement du centre village de Boulbon sur la place Léontin et les rues Pissantour et Scala. En parallèle il est prévu le renouvellement du réseau d'eau potable, la mise en place de fourreaux pour la fibre optique et la reconstruction d'un poste de refoulement.

Cette opération précédemment estimée à 461.327,21 € HT, soit 537.146,11 € TTC est revue à la baisse à 437.245,56 € HT soit 508.775,03 € TTC. Il convient donc de réajuster l'enveloppe globale et les crédits de paiement selon la répartition suivante :

Envoyé en préfecture le 30/03/2018
Reçu en préfecture le 30/03/2018
Affiché le 04/04/2018
ID : 013-241300417-20180328-CC2018_043-DE

		Total AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018	Total CP
Budget assainissement	TTC	344 829,50 €	107 475,72 €	224 823,37 €	12 530,41 €	344 829,50 €
	HT	301 063,37 €	103 268,55 €	187 352,81 €	10 442,01 €	301 063,37 €
Budget eau	TTC	147 703,22 €	33 087,96 €	93 155,88 €	21 459,38 €	147 703,22 €
	HT	123 086,02 €	27 573,30 €	77 629,90 €	17 882,82 €	123 086,02 €
Budget principal	TTC	16 242,31 €	3 069,90 €	12 632,41 €	540,00 €	16 242,31 €
	HT	13 096,17 €	2 558,25 €	10 105,92 €	432,00 €	13 096,17 €
Total	TTC	508 775,03 €	143 633,58 €	330 611,66 €	34 529,79 €	508 775,03 €
	HT	437 245,56 €	133 400,10 €	275 088,63 €	28 756,83 €	437 245,56 €

Il est par ailleurs à noter que cette opération est soutenue par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 76.500 €

Ouvrage de transfert Roubian - Radoubs

Par délibérations 2014-199 du 17 décembre 2014, 2016-55 du 9 mars 2016 et 2017-79 du 13 juin 2017, le conseil communautaire a approuvé l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la création d'un réseau de transfert des effluents de la partie Est de la zone vers la station d'épuration du Roubian-Radoubs, la création de deux postes de refoulement et la pose de fourreaux pour la fibre optique.

Cette opération estimée à 1.718.766,50 € HT, soit 2.062.519,80 € TTC, est réévaluée à 1.842.360,04 € HT, soit 2.210.832,04 € TTC. Il convient donc de réajuster l'enveloppe globale et les crédits de paiement initialement prévus selon la répartition suivante :

		Total AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	Total CP
Budget assainissement	TTC	1 972 158,53 €	49 484,64 €	1 648 038,50 €	273 116,79 €	1 518,60 €	1 972 158,53 €
	HT	1 643 465,45 €	41 237,20 €	1 373 365,42 €	227 597,33 €	1 265,50 €	1 643 465,45 €
Budget eau	TTC	127 604,57 €	3 103,68 €	122 091,84 €	2 409,05 €	0,00 €	127 604,57 €
	HT	106 337,14 €	2 586,40 €	101 743,20 €	2 007,54 €	0,00 €	106 337,14 €
Budget principal	TTC	111 068,94 €	0,00 €	110 490,47 €	578,47 €	0,00 €	111 068,94 €
	HT	92 557,45 €	0,00 €	92 075,39 €	482,06 €	0,00 €	92 557,45 €
Total	TTC	2 210 832,04 €	52 588,32 €	1 880 620,81 €	276 104,31 €	1 518,60 €	2 210 832,04 €
	HT	1 842 360,04 €	43 823,60 €	1 567 184,01 €	230 086,93 €	1 265,50 €	1 842 360,04 €

Il est par ailleurs à noter que cette opération est soutenue par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 866.666 €.

Reconstruction de la station d'épuration des Saintes-Maries-de-la-Mer

Par délibérations 2014-186 du 17 décembre 2014, 2015-181 du 25 novembre 2015, 2016-57 du 9 mars 2016 et 2017-76 du 13 juin 2017, le conseil communautaire a approuvé l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la reconstruction de la station d'épuration des Saintes-Maries-de-la-Mer.

Ces travaux préalablement estimés à 6.305.102,23 € HT, soit 7.566.122,67 € TTC sont réévalués à 6.239.596,54 € HT soit 7.487.515,84 € TTC. Il est demandé au conseil communautaire de modifier l'enveloppe et la répartition des crédits de paiement de la façon suivante :

		Total AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	Total CP
Budget assainissement	TTC	7 484 465,30 €	1 017 823,80 €	837 851,35 €	5 882 104,99 €	662 685,16 €	7 484 465,30 €
	HT	6 237 054,42 €	84 853,17 €	698 209,46 €	4 901 754,16 €	552 237,63 €	6 237 054,42 €
Budget principal	TTC	3 050,54 €	0,00 €	0,00 €	3 050,54 €	0,00 €	3 050,54 €
	HT	2 542,12 €	0,00 €	0,00 €	2 542,12 €	0,00 €	2 542,12 €
Total	TTC	7 487 515,84 €	1 017 823,80 €	837 851,35 €	5 885 155,53 €	662 685,16 €	7 487 515,84 €
	HT	6 239 596,54 €	84 853,17 €	698 209,46 €	4 904 296,28 €	552 237,63 €	6 239 596,54 €

Il est par ailleurs à noter que cette opération est soutenue financièrement par l'Agence de l'eau à hauteur de 1.259.000 €, par le Conseil régional à hauteur de 486.000 € et le Conseil départemental à hauteur de 1.856.838 €.

Mise à niveau de la station d'épuration ville de Saint-Martin-de-Crau

Par délibérations 2013-53 du 26 mars 2013, 2014-66 du 20 mai 2014, 2015-77 du 24 juin 2015, 2016-57 du 9 mars 2016 et 2017-75 du 13 juin 2017, le conseil communautaire a approuvé l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la mise à niveau de la station d'épuration ville de Saint-Martin-de-Crau.

Cette opération, précédemment estimée à 1.698.546,73 € HT, soit 2.005.233,27 € TTC, est réévaluée à 1.706.427,22 € HT, soit 2.047.712,67 € TTC.

Il est demandé au conseil communautaire de réajuster l'enveloppe globale et les crédits de paiement de la façon suivante :

		Dépenses révisées avant 2010 (pour mémoire)	Total AP	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	Total CP
Budget assainissement	TTC	41003811	2 005 233,27 €	24 942,58 €	107 089,07 €	1 685 318,69 €	190 882,93 €	30 022,81 €	9 456,59 €	2 047 712,67 €
	HT	34 219,84	1 673 527,72 €	20 785,48 €	89 240,89 €	1 404 432,24 €	159 069,11 €	25 019,01 €	7 660,49 €	1 706 427,22 €

Il est par ailleurs à noter que cette opération est soutenue financièrement par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 561.000 €.

Extension de la zone du Bois de Leuze à Saint-Martin-de-Crau

Par délibérations n° 2012-42 du 20 mars 2012, 2013-50 du 26 mars 2013, 2014-63 du 20 mai 2014, 2015-74 du 24 juin 2015, 2016-58 du 9 mars 2016 et 2017-74 du 13 juin 2017 le conseil communautaire a voté une autorisation de programme et des crédits de paiement pour l'extension de la zone économique de Bois de Leuze.

Ces travaux réévalués en 2015 suite aux travaux supplémentaires nécessaires conformément aux demandes des divers concessionnaires et gestionnaires de voirie, à 4.504.813,13 € HT soit 5.405.775,75 € TTC sont aujourd'hui estimés à 4.494.279,69 € HT soit 5.393.135,63 € TTC. Les travaux restant à réaliser correspondent au passage sous la voie de chemin de fer pour les réseaux (incendie et eaux pluviales, eaux usées).

Il convient de réajuster l'enveloppe globale et les crédits de paiement selon la répartition suivante :

Envoyé en préfecture le 30/03/2018
Reçu en préfecture le 30/03/2018
Affiché le 04/04/2018
ID : 013-241300417-20180328-CC2018_043-DE

		Total AP	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	Total CP
Budget assainissement	TTC	208 058,39 €	0,00 €	77 505,11 €	11 033,10 €	0,00 €	0,00 €	520,18 €	119 000,00 €	208 058,39 €
	HT	173 381,99 €	0,00 €	64 587,59 €	9 194,25 €	0,00 €	0,00 €	433,48 €	99 166,67 €	173 381,99 €
Budget eau	TTC	353 251,84 €	0,00 €	253 381,28 €	30 173,68 €	0,00 €	0,00 €	9 696,88 €	60 000,00 €	353 251,84 €
	HT	294 376,53 €	0,00 €	211 151,07 €	25 144,73 €	0,00 €	0,00 €	8 080,73 €	50 000,00 €	294 376,53 €
Budget pénal	TTC	4 831 825,40 €	11 910,14 €	2 689 224,89 €	1 196 171,95 €	223 047,46 €	11 470,82 €	106 161,55 €	393 838,59 €	4 831 825,40 €
	HT	4 026 521,18 €	9 925,12 €	2 407 687,41 €	996 809,96 €	185 872,88 €	9 559,02 €	88 467,96 €	328 198,83 €	4 026 521,18 €
Total	TTC	5 393 135,63 €	11 910,14 €	3 220 111,28 €	1 237 378,73 €	223 047,46 €	11 470,82 €	116 378,61 €	572 838,59 €	5 393 135,63 €
	HT	4 494 279,69 €	9 925,12 €	2 683 426,07 €	1 031 148,94 €	185 872,88 €	9 559,02 €	96 982,17 €	477 365,50 €	4 494 279,69 €

(Pour mémoire : dépenses antérieures à 2012 : 150.776,61 €)

Il est par ailleurs à noter que cette opération est soutenue financièrement par le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (contrat régional) à hauteur de 360.000 € et par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 1.000.000 €.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1- DÉCIDER** la modification des autorisations de programme et des crédits de paiements tels que présentés ci-dessus ;
- 2- PRÉCISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice.

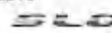
Pour (50) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

**Le Président
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 30/03/2018
Reçu en préfecture le 30/03/2018
Affiché le 04/04/2018 
ID : 013-241300417-20180328-CC2018_043-DE



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 30/03/2018
Reçu en préfecture le 30/03/2018
Affiché le 04/04/2018
ID : 013-241300417-20180328-CC2018_044-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération
MERCREDI 28 MARS 2018

CC2018_044 : Finances / budget principal et annexe de l'assainissement : autorisations de programme et crédits de paiement : clôtures

L'an deux mille dix huit, le vingt huit mars à 09 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 22 mars 2018.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, CELLARIER, CHASSAIN, CHENEL, CORREARD, DEMISSY, DUCROS, DUPONT, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, RAFAI, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Patrick CHAUVIN (pouvoir donné à Nicolas KOUKAS)
- Madame Florence DE CAMARET (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Monsieur Pierre DOUMENC (pouvoir donné à Dominique TEIXIER)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Hamina AFKIR)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Valérie LAUPIES (pouvoir donné à Jacky GIMENEZ)
- Madame Marie-Rose LEXCELLENT (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Christian MOURISARD (pouvoir donné à Nora MEBAREK)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a,

conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 30/03/2018

Reçu en préfecture le 30/03/2018

Affiché le 04/04/2018

SLO

ID : 013-241300417-20180328-CC2018_044-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2018

CC2018_044 : Finances / budget principal et annexe de l'assainissement : autorisations de programme et crédits de paiement : clôtures

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1

Envoyé en préfecture le 30/03/2018

Reçu en préfecture le 30/03/2018

Affiché le 04/04/2018

SLO

ID : 013-241300417-20180328-CC2018_044-DE

En application de l'article L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales, la section investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme. Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le président. Elles sont votées par le conseil communautaire, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la communauté d'agglomération.

Aménagement des abords de la gare en zone Ecopôle à Saint-Martin-de-Crau

Par délibérations 2012-41 du 20 mars 2012, 2013-49 du 26 mars 2013, 2014-61 du 20 mai 2014, 2015-72 du 24 juin 2015 et 2016-60 du 9 mars 2016, le conseil communautaire a voté une autorisation de programme et des crédits de paiement pour l'aménagement des abords de la gare en zone Ecopôle de Saint-Martin-de-Crau.

Cette opération s'est achevée en 2016 pour un montant global de 1 098 942,77€ HT soit 1.318,731,33 € TTC .

	Total AP	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	Total CP
Dépenses TTC	1 318 731,33	24 071,17	1 204 468,68	88 067,99	2 123,49	1 318 731,33

Il est par ailleurs à noter que cette opération a été soutenue par le conseil régional à hauteur de 108 019 € et le conseil départemental à hauteur de 322 074 €.

Reconstruction de la station d'épuration du Colombier à Boulbon

Par délibérations 2012-43 du 20 mars 2012, 2013-51 du 26 mars 2013, 2014-64 du 20 mai 2014 et 2015-76 du 24 juin 2015, le conseil communautaire a voté une autorisation de programme et crédits de paiement pour la réalisation de la station d'épuration du Colombier à Boulbon.

Cette opération, estimée à 770.451,93 € TTC, s'est achevée en 2013 ramenant le montant total de la dépense à 768.825,37 € TTC :

	Dépenses réalisées avant 2012 (pour mémoire)	Total AP	CP 2012	CP 2013	Total CP
Dépenses TTC	33 328,45 €	768 825,37 €	248 195,11 €	520 630,26 €	768 825,37 €

Il est par ailleurs à noter que cette opération a été soutenue financièrement par l'Agence de l'eau à hauteur de 96.187 € et par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 45.000 €.

Quartier des Impériaux aux Saintes-Maries-de-la-Mer

Par délibérations 2014-187 du 17 décembre 2014 , et 2016-54 du 9 mars 2016, le conseil communautaire a approuvé l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour les travaux réalisés dans le quartier des Impériaux aux Saintes-Maries-de-la-Mer (reprise du réseau en séparatif avec la mise en place de l'assainissement des eaux usées et d'un réseau pluvial, ce dernier étant à la charge de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, ainsi que le renouvellement des canalisations et des branchements et la pose de fourreaux pour la fibre optique.

Cette opération précédemment estimée à 1.559.309,37 € HT, soit 1.871.171,25 € TTC, s'est achevée en 2017 pour un montant définitif de 1.406.447,20 € HT, soit 1.687.736,63 € TTC selon la répartition suivante :

		Total AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	Total CP
Budget assainissement	TTC	1 211 911,89 €	307 354,34 €	775 209,01 €	129 348,54 €	1 211 911,89 €
	HT	1 009 926,58 €	256 128,62 €	646 007,51 €	107 790,45 €	1 009 926,58 €
Budget eau	TTC	451 982,54 €	90 943,50 €	275 817,22 €	85 221,82 €	451 982,54 €
	HT	376 652,12 €	75 786,25 €	229 847,69 €	71 018,18 €	376 652,12 €
Budget principal	TTC	23 842,20 €	0,00 €	23 842,20 €	0,00 €	23 842,20 €
	HT	19 868,50 €	0,00 €	19 868,50 €	0,00 €	19 868,50 €
Total	TTC	1 687 736,63 €	398 297,84 €	1 074 868,43 €	214 570,36 €	1 687 736,63 €
	HT	1 406 447,20 €	331 914,87 €	895 723,70 €	178 808,63 €	1 406 447,20 €

Il est par ailleurs à noter que cette opération a été soutenue par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 816.666 € et l'Agence de l'Eau pour 116.666 €

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

Article unique - CONSTATER la clôture des autorisations de programme selon les crédits de paiement tels que présentés ci-dessus.

Pour (50) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, MOURISARD, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

**Le Président
 Claude VULPIAN**